

ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 7 juillet 2012 1552

à 12 heures 45

est né(e) ⁽¹⁾ Lorenzo

LO MEDICO

Suivant déclaration conjointe du
7 juillet 2012

(1^{re} partie)

2^{nde} partie

du sexe masculin

à Longjumeau
(Essonne)

(2)

reconnu(e) ⁽³⁾ à Chilly-Mazarin (Essonne)
le 28 janvier 2012 par le père :
Antonio LO MEDICO né le
21 février 1984 à Palerme
(Italie)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

10 juillet 2012

L'officier de l'état civil

Pour le Maire,
l'officier d'état-civil
Délégué,

C. RODRIGUES



ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



⁽¹⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

⁽²⁾ Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... »

⁽³⁾ Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » « par les père et mère ».

⁽⁴⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.